

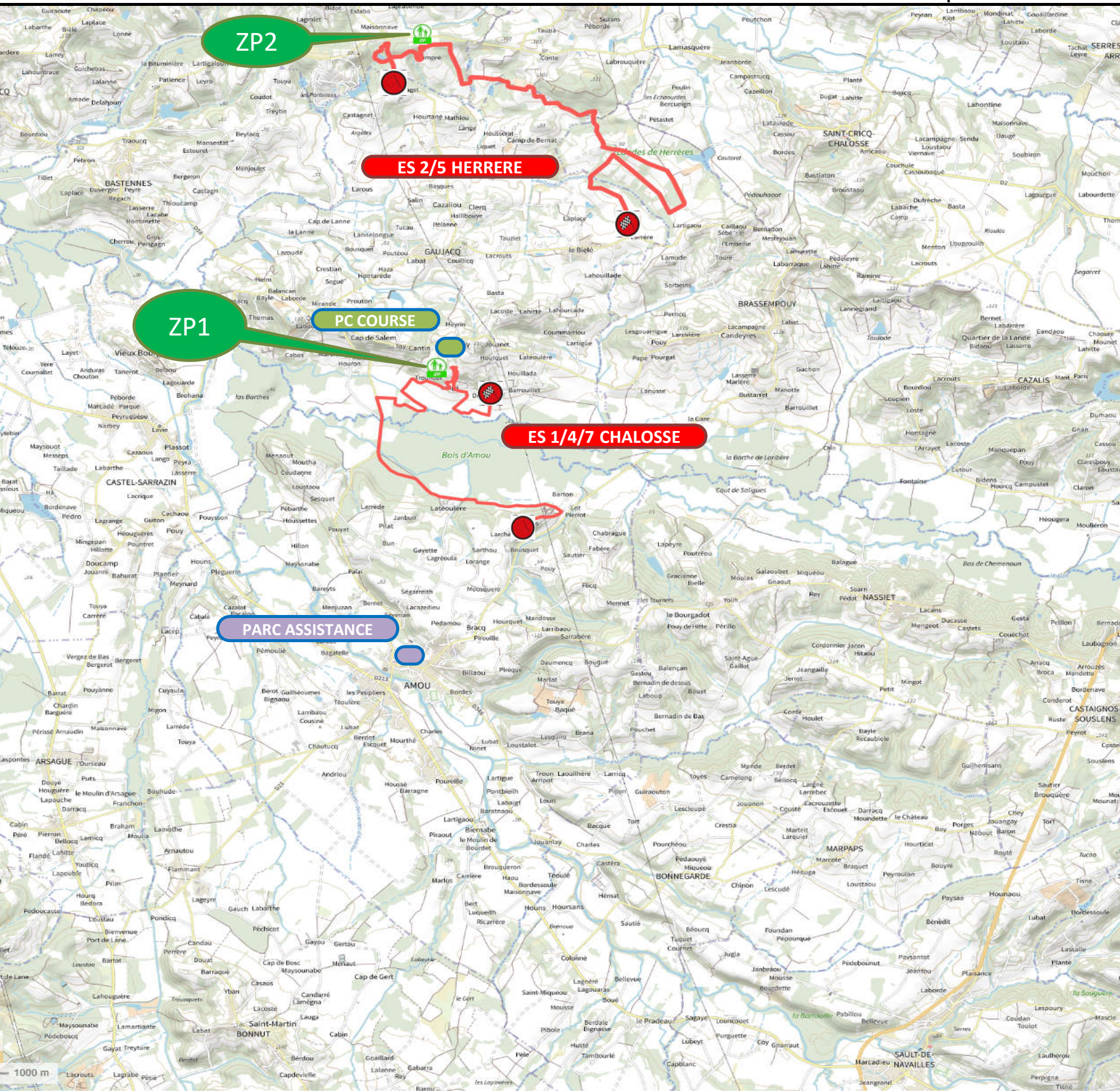


FFSAI
CHAMPIONNAT RALLYE
DE FRANCE TOUT TERRAIN

RALLYE TT ORTHEZ-BEARN

Plans Zones publics du SAMEDI 9 Aout 2025

ES 1/4/7 CHALOSSE	ES 2/5 HERRERE	ES 3/6 BASSERCLES
----------------------	-------------------	----------------------



CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Respectez les consignes des commissaires
Respectez ces panneaux

Course Automobile

En application:
- des articles R331-10 à R331-45 du code de sport,
- des articles A331-10 à A331-20 du code de sport,
- des Règles Techniques et de Sécurité des
Rallyes automobiles édictées par la FFSAI en
application de l'article R331-40 du code de sport.
Le Circuit du Public est soumis à la présence
manifestation et des dispositions réglementaires
annoncées par les autorités, notamment
pour assurer la sécurité des usagers et permettre
le bon déroulement de la manifestation.

**INTERDIT
AU PUBLIC**

Tout spectateur
situé dans cette zone est passible
d'une contravention de 4ème classe (135€)

FFSAI

Course Automobile

En application:
- des articles R331-10 à R331-45 du code de sport,
- des articles A331-10 à A331-20 du code de sport,
- des Règles Techniques et de Sécurité des
Rallyes automobiles édictées par la FFSAI en
application de l'article R331-40 du code de sport.
Le Circuit du Public est soumis à la présence
manifestation et des dispositions réglementaires
annoncées par les autorités, notamment
pour assurer la sécurité des usagers et permettre
le bon déroulement de la manifestation.

**AUTORISÉ
AU PUBLIC**

Le public est autorisé dans les zones avant
délimitées par du fil vert ou par de la rubalise verte
La présence du public en tout autre lieu est
strictement interdite.

FFSAI

Course Automobile

**ITINÉRAIRE
D'ÉVACUATION
SANITAIRE**

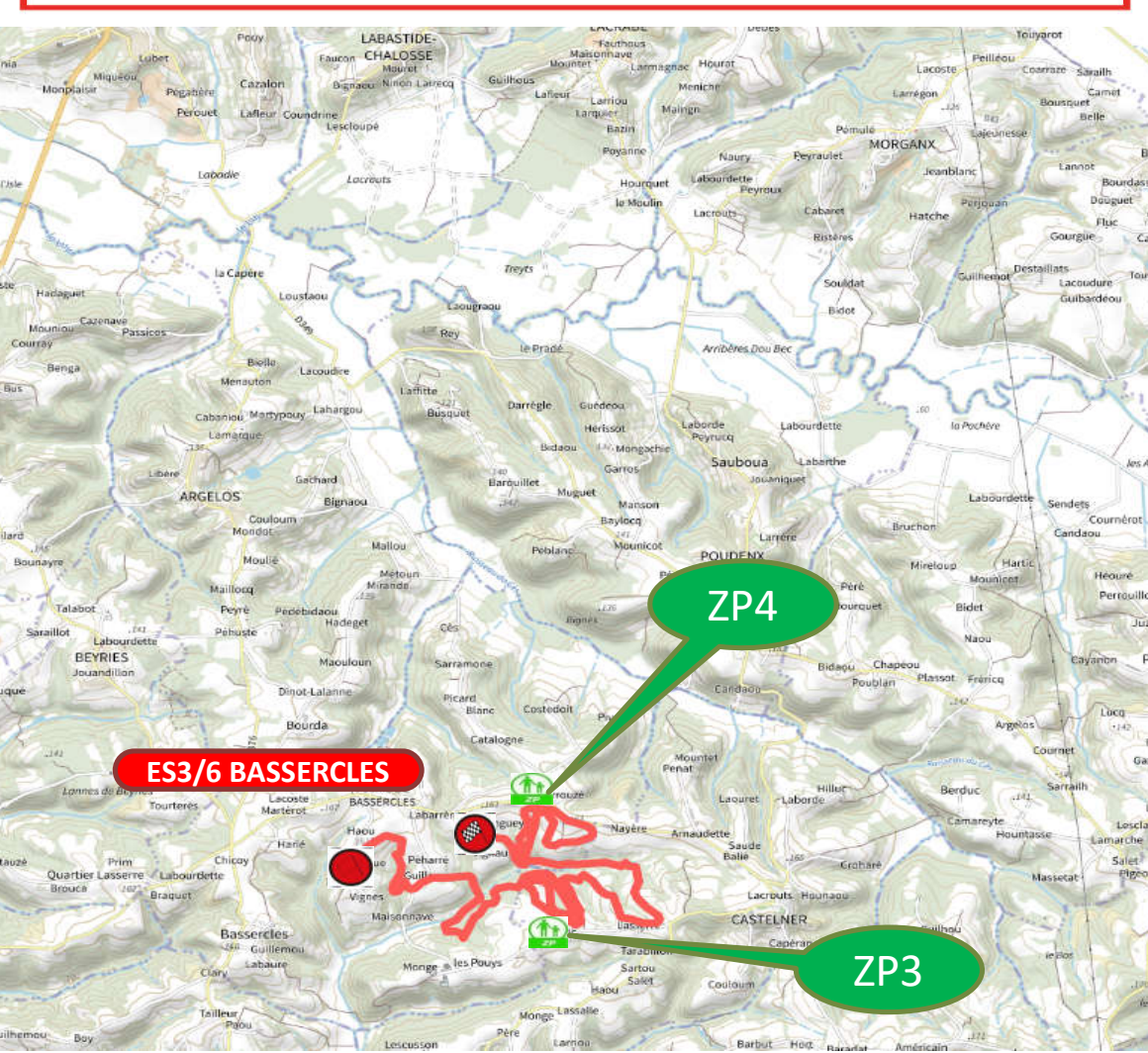
FFSAI

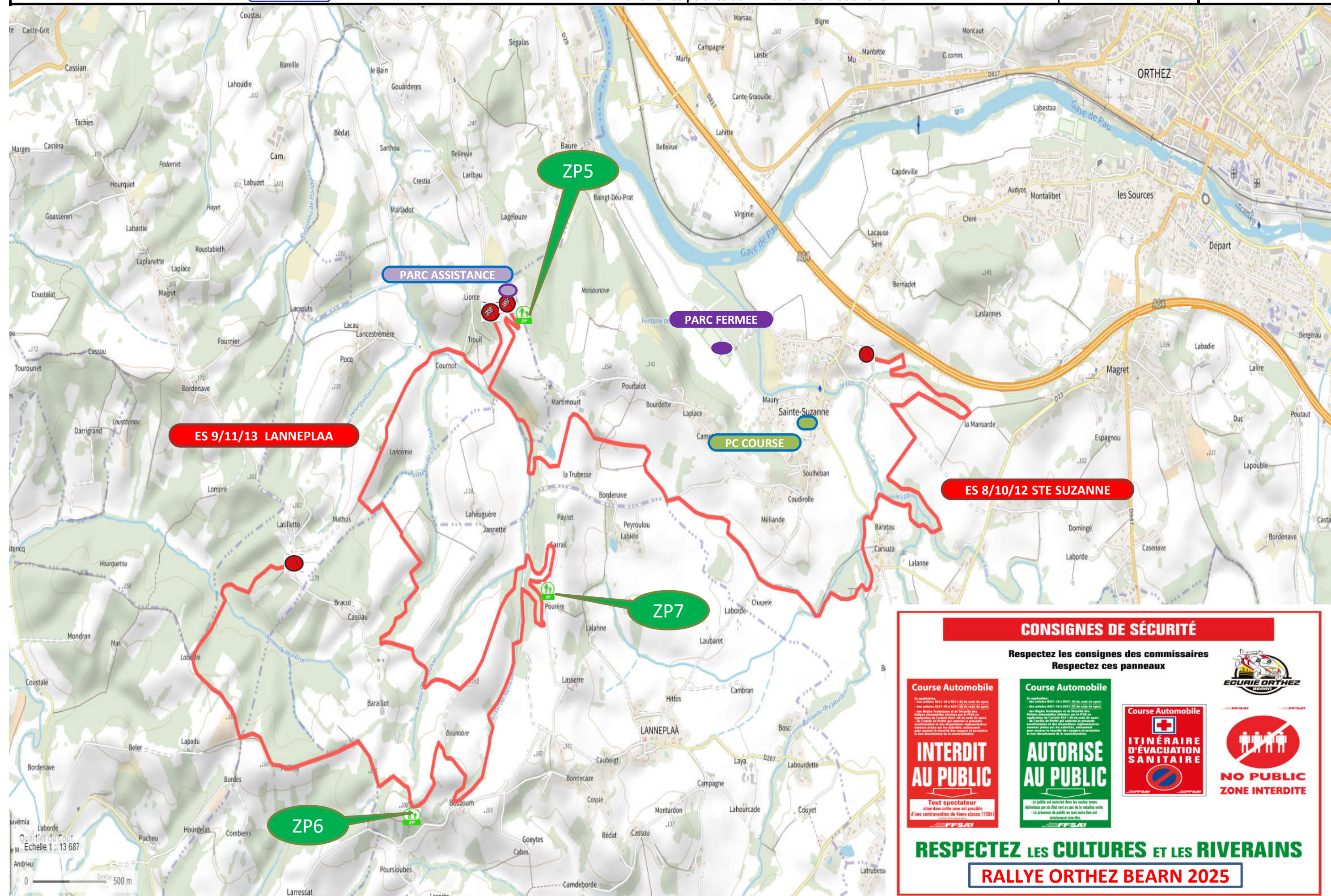
**NO PUBLIC
ZONE INTERDITE**

FFSAI

RESPECTEZ LES CULTURES ET LES RIVERAINS

RALLYE ORTHEZ BEARN 2025





CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Respectez les consignes des commissaires
Respectez ces panneaux



RESPECTEZ LES CULTURES ET LES RIVERAINS

RALLYE ORTHEZ BEARN 2025